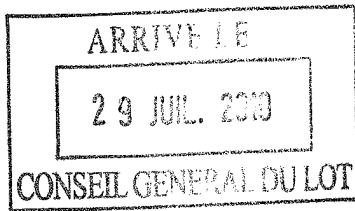


MAIRIE DE CONDAT LE BOURG

46110 CONDAT

TEL.05.65.32.11.26 Fax.05.65.32.14.78 Mail.commune.condat@wanadoo.fr



M. MIQUEL Gérard
Président du Conseil Général
Av de l'Europe – Regourd
BP 291
46000 CAHORS

DIA	
GTOA	<input checked="" type="checkbox"/>
GER	
PROG	
ECO	
ENV	

Condat, le 26 juillet 2010

COURRIER RESERVE		
DESTI	EXLC	INFO
Cabinets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DG		
DF		
DRH		
DSI		
DSD		
DIA		<input checked="" type="checkbox"/>
DBMG		
DEVL		
BDP		
Aroh. Dép		
LDA		

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint une copie de la délibération du conseil municipal de Condat concernant le désenclavement routier du nord du Lot.

Vous en souhaitant une bonne réception,

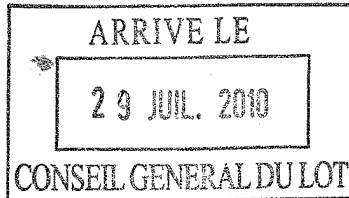
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,

Guy CHARAZAC

MAIRIE de CONDAT
46 (Lot)

MAIRIE DE CONDAT
LE BOURG 46110 CONDAT



LIBERTE EGALITE FRATERNITE
Arrondissement de Gourdon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : **CONDAT**

Date de convocation :	21.05.2010
Membres :	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

Le 31.05.2010

L'an deux mil dix, le 31 Mai à Vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. CHARAZAC, Maire de Condat.
Etaient présents : David SIREYJOL, Jean-Philippe VANUXEM, Lucienne BARRE, Guy CHARAZAC, Daniel GAGNEBE, Serge CARBONNEL, Eric GUERNIOU, Roselyne BOURLEZ, Nicolas CELLIER, Franck DALBAVIE.
Absente excusée : Faden TAVUKCU
Secrétaire de séance : Nicolas CELLIER

Objet : Désenclavement routier du nord du Lot : Prise de position sur le tracé voie d'avenir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de la voie d'avenir Lot Corrèze arrive à une étape importante de son élaboration. Différents tracés ont été proposés à la réflexion des communes et des habitants concernés. La commune de Condat participe depuis plusieurs mois aux commissions de travail, chargées de retenir un tracé qui sera ensuite soumis aux conseillers généraux du Lot et de la Corrèze, puis à une enquête publique.

Après examen approfondi du dossier de concertation, et à l'unanimité, le conseil municipal ayant délibéré :

✱ **Accepte par nécessité un projet de désenclavement du nord du Lot, une voie d'avenir qui draine le flux de voitures et de camions de Saint-Céré à l'autoroute ;**

Nous vivons dans un bassin de vie qui se développe et pensons que relier ce bassin de vie à l'aérodrome, à la future zone d'activité et à Brive, serait l'avenir du nord du Lot.

La commune de Condat souhaite isoler son bourg de la circulation par une déviation, exproprier ou protéger les maisons qui se trouvent en bordure de route entre Saint Michel de Bannières et Condat. Ne recommençons pas comme sur la RD803 entre Saint-Céré et Bretenoux - Puybrun, où les accès directs sur les propriétés privées sont très dangereux.

✱ **est favorable à l'unanimité au fuseau nord (T2),**

✱ **Exige qu'en septembre au plus tard une décision soit prise par les Conseils Généraux.**

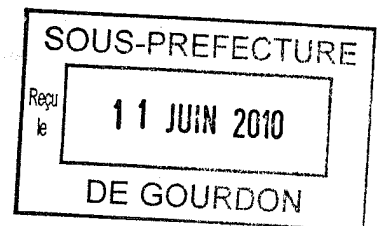
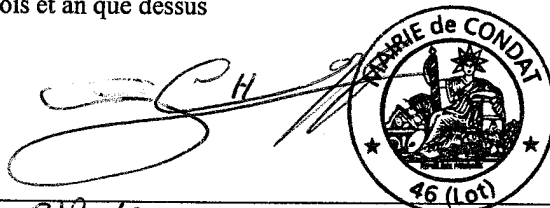
Le délai de recours éventuel devant le Tribunal Administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme

A Condat, le 07/06/2010

Le Maire, Guy CHARAZAC



Affiché du 21/06/10 au 27/08/2010

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/06/10 et publication ou notification du 21/06/2010

